Commune de Tréméreuc
Département des Côtes d'Armor

Envoyé en préfecture le 08/06/2026
Reçu en préfecture le 08/06/2026
Publié le
ID : 022-212203681-20260605-20260608_6-DE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le 5 juin à vingt heures vingt minutes,
Sur convocation en date du 29 mai 2026, le Conseil Municipal s'est réuni en la Salle du Conseil de la commune, sous la Présidence de Monsieur Bruno Fontaine, Maire de Tréméreuc.
Etaient présents : Monsieur Bruno Fontaine ; Madame Laëtitia Briard, Monsieur Rémi Lemeur, Monsieur Serge Briard, Monsieur Julien Badoni, Monsieur Olivier Bédane, Madame Gwendoline Marellec, Madame Elodie Pelletant, Monsieur Brivaël Perrinel, Madame Sophie Rolland, Monsieur Philippe Rouinsard, Madame Valérie Guennoc, Monsieur Stéphane Maisonneuve, Madame Ciara Martin.
Procuration : Madame Lucie Bégot (pouvoir à Monsieur Bruno FONTAINE),

Secrétaire de séance : Monsieur Julien BADONI

2026-41 Foncier : Achat de terrains pour la préservation de l'environnement

VU le Code général des collectivités territoriales ;
VU la délibération n° 2023-8 en date du 9 mars 2023 par laquelle le Conseil Municipal avait autorisé l'acquisition de parcelles pour un montant total de 15 000,00 € ;

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet d'acquisition de cinq parcelles privées d'une superficie totale de 23 241 m², appartenant à Madame Mélanie LACY (demeurant à Saint Clément - Jersey), dans le cadre de la politique communale de préservation de l'environnement.

Désignation des parcelles concernées :

- Parcelles : A 2, A 153, A 672, A 674 et B 362
- *Superficie totale cumulée : 23 241 m²*

Parcelle	*Contenance*
A 2	*3330 m²*
A 153	*5066 m²*
A 672	*10 224 m²*
A 674	*3991 m²*
B 362	*630 m²*
TOTAL	*23241 m²*

Pour expédition certifiée conforme,
Le Maire, Bruno Fontaine

Envoyé en préfecture le 08/06/2026
Reçu en préfecture le 08/06/2026
Publié le
ID : 022-212203681-20260605-20260608_6-DE

Par délibération du 9 mars 2023, la commune avait initialement accepté d'acquérir ces parcelles pour un montant de 15 000,00 €.

Monsieur le Maire explique qu'au cours du suivi du dossier, la commune a souhaité réévaluer les conditions financières et a formulé, en date du 16 décembre 2025, une nouvelle proposition d'achat à hauteur de 10 000,00 €.

À la suite de cette démarche et après de nouveaux échanges, un compromis et un accord mutuel ont finalement été trouvés avec la propriétaire pour un montant global et définitif de 12 500,00 €

Il convient donc aujourd'hui de modifier les conditions financières de la délibération initiale du 9 mars 2023 afin de finaliser l'acte de vente sur cette base.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE la modification des conditions financières de la délibération n° 2023-8 du 9 mars 2023.**
- **VALIDE l'acquisition à l'amiable des parcelles cadastrées sections A 2, A 153, A 672, A 674 et B 362 pour le montant final et négocié de 12 500,00 € net vendeur.**
- **PRÉCISE que les crédits nécessaires au paiement de ce prix d'achat révisé et des frais d'acte notariés afférents sont inscrits au budget de l'exercice.**
- **AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer tous les actes liés à cette acquisition et à payer les frais éventuels de vente;**

MAIRIE DE TRÉMÉREUC
22 COTES D'ARMOR

Pour expédition certifiée conforme,
Le Maire, Bruno Fontaine